

Programme d'Aménagement et de Développement Intégré
de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente

DECISION N° 00010 /D/PADI-DJA/DDRC/CONS-DISE/2026 DU 07 JUL 2026

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 004/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2026 du 22 mai 2026 pour la finalisation des travaux de construction de la Coopérative Agricole d'Epargne et de Crédit de Lomié.

Financement : BIP du MINEPAT-Chapitre 22, Exercice 2026 ; Ligne : 60 22 250 5 31000001 464110.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu l'arrête N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
- Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
- Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 004/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2026 du 22 mai 2026 pour la finalisation des travaux de construction de la Coopérative Agricole d'Epargne et de Crédit de Lomié.
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja du 30 juin 2026

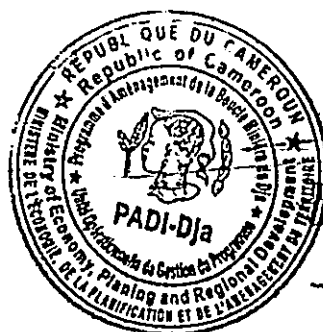
DECIDE:**Article 1 :** l'entreprise ci-après est retenue pour la finalisation des travaux de construction de la Coopérative Agricole d'Epargne et de Crédit de Lomié ainsi qu'il suit

N° de lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	Délai (mois)
unique	finalisation des travaux de construction de la Coopérative Agricole d'Epargne et de Crédit de Lomié	Etablissements M.A ET FILLES	57 980 543	03

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 07 JUL 2026

Copie : ARMP



Le Coordonnateur

Blondeau, Lalatala